

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE COMMUNE de SANT'ANDREA-DI-BOZIO

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, Notaire associé de la SCP PROVENT VILLANOVA, à CORTE (20250), les 19 et 27 avril 2018 il a été constaté, par la prescription trentenaire, la propriété de Mme Angèle Marianne Thérèse **ORSINI**, épouse de Monsieur Pierre Georges **FRANCK**, demeurant à Nice 06000 11 Boulevard Dubouchage. Née à San-Lorenzo le 23 juin 1941

D'un ensemble de parcelles de terre sises commune Sant' Andréa di Bozio cadastrées :

Section A lieudit Chioselle n° 413 pour 31 ca, n°420 pour 09 ca n°418 pour 07 ca à prendre dans 22 ca.

Section B lieudit Ciotti n°281 d'une superficie de 05 a 64 ca à prndre dans 33 a 84 ca

La possession de ces biens a eu lieu à titre de propriétaire, de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261 et 2272 du Code civil, pour acquérir la propriété par la prescription trentenaire au profit de Mme Angèle Marianne Thérèse **ORSINI** Epouse **FRANCK** susnommé.

Les oppositions, dûment justifiées, seront reçues, en l'Etude du Notaire soussigné, par tous moyens autres que verbaux (lettre R/AR ou exploit d'huissier) dans le mois de l'apposition du présent avis en Mairie.

POUR AVIS.
Me Paule VILLANOVA